

Une introduction à la Programmation des droits de l'enfant

Concept et application

Save the Children est la première organisation caritative internationale du Royaume-Uni œuvrant en faveur des enfants. Travaillant dans plus de 70 pays, nous organisons des secours d'urgence en plus de travail de développement et de prévention à long terme pour aider les enfants, leurs familles et les communautés à subvenir à leurs propres besoins.

Faisant appel à cette expérience pratique, Save the Children cherche aussi à influencer les politiques et les pratiques pour obtenir des avantages à long terme pour les enfants au sein de leurs communautés. Dans tout son travail, Save the Children s'efforce de faire des droits de l'enfant une réalité.

Publié par :
Save the Children
17 Grove Lane
Londres SE5 8RD
Royaume Uni

Tel : +44(0) 20 7703 5400
Fax : +44(0) 20 7708 2508
www.savethechildren.org.uk

Première édition 2001

© The Save the Children Fund 2001
Organisation caritative n° 213890

Tous droits réservés. Toute forme de production, de reproduction ou de transmission de cette publication nécessite l'autorisation préalable de l'éditeur, et un versement éventuel de droits.

Conception et mise en page de Neil Adams, Grasshopper Design Company

Traduction : Nathalie Monnot

Sommaire

Remerciements.....	6
1 Introduction.....	7
1.1 Au sujet de ces directives.....	7
1.2 À qui ces directives s'adressent-elles ?.....	7
1.3 Structure de ces directives.....	7
1.4 Études de cas.....	8
2 Définitions.....	9
2.1 Qu'entend-on par « Programmation des droits de l'enfant » ?.....	9
2.2 Qu'entend-on par « Programmes » et « Programmation » ?.....	9
2.3 Qu'entend-on par « Développement » ?.....	9
2.4 Qu'entend-on par « Programmation basée sur les droits » ?.....	9
2.5 Un mot des autres approches de Save the Children.....	10
3 Programmation des droits de l'enfant: le concept.....	12
3.1 Une programmation basée sur les droits - Introduction.....	12
3.2 Comment en arrive-t-on à une approche de la programmation basée sur les droits ?.....	13
3.3 Quels changements apporte l'approche au développement basée sur les droits ?	16
3.4 La « Valeur ajoutée » des approches basées sur les droits.....	16
3.5 Les Droits fondamentaux de l'enfant.....	17
Figure 1 Les quatre principes fondateurs des droits de l'enfant.....	18
3.6 Les Enfants en tant que détenteurs de droits – Mais qui en sont les débiteurs ?... Figure 2: Cercles de responsabilité.....	21
3.7 La Programmation des droits de l'enfant.....	21
3.8 Pas seulement un autre « secteur ».....	23
3.9 Débats et dilemmes.....	23
4 Mettre en Pratique la Programmation des droits de l'enfant.....	25
4.1 Introduction.....	25

4.2	Le cadre de la PDE	25
4.3	Questions clés à se poser	27
4.4	Analyse de situation	28
	Exemple n° 1: Une analyse de situation efficace et globalisante en Europe	30
4.5	Actions pratiques pour aborder les violations et les lacunes des règles dans la protection, la fourniture et la participation.....	30
	Exemple n° 2 : Où la participation des enfants n'est pas toujours dans leur meilleur intérêt.....	31
	Exemple n° 3 : Un programme concerté de santé en Afrique – Non !	32
4.6	Renforcer les structures et les mécanismes.....	32
	Exemple n° 4: Les enfants au centre d'un système judiciaire pour les jeunes.....	33
	Exemple n° 5 : La formation de la CDE est-elle suffisante ?	34
4.7	Construire des réseaux	34
	Exemple n° 6 : Mettre sur pied une campagne en tirant parti d'une longue expérience en Asie.....	35
	Exemple n° 7 : Influencer la politique nationale en Amérique centrale	36
	Exemple n° 8 : Où la participation des enfants crée un mouvement vers le changement.....	36
4.8	Trouver le bon équilibre.....	36
	Exemple n° 9 : Introduire la prévention VIH/SIDA dans une vaste circonscription en Asie.....	37
	Exemple n° 10 : Un programme équilibré dans un contexte d'urgence	39
	Exemple n° 11 : Équilibre sans expérience concrète en Europe	41
5	Conclusion	44
6	Où trouver des informations supplémentaires	45

En 1922, le fondateur de Save the Children Eglantyne Jebb, affirmait :

« ... le seul moyen semble être de suggérer aux nations de faire un effort de coopération pour sauvegarder leurs propres enfants de manière constructive plutôt que de manière charitable. Je crois que nous devrions réclamer la reconnaissance universelle de certains droits de l'enfant et du travail ». Cette déclaration fut ensuite adoptée par la Société des Nations (le prédécesseur des Nations Unies) en 1924. Elle forma ensuite la base de la Déclaration des Nations Unies sur les droits de l'enfant de 1959 et de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant de 1989.

Remerciements

Save the Children voudrait remercier tous ceux qui ont contribué à cette publication, y compris les nombreuses personnes de Save the Children qui au cours des dix dernières années ont développé la Programmation des droits de l'enfant sur le terrain.

Cette publication est l'œuvre d'Amanda Harding qui a entrepris cette tâche difficile avec l'humour et l'efficacité qui la caractérisent. Certaines parties de cette publication ont été adaptées à partir de matériel fourni par Duncan Trotter, Joachim Theis et Bill Bell.

Enfin, Save the Children voudrait également remercier tous ceux qui ont accepté de faire des commentaires à ces projets de directives et dont l'aide a permis d'apporter des améliorations significatives à ce document.

1 Introduction

1.1 Au sujet de ces directives

Ces directives ont été préparées pour conseiller le personnel de SC UK sur les principes et la pratique de la Programmation des droits de l'enfant (PDE). Elles montrent les implications pratiques que peut avoir l'approche basée sur les droits dans un travail de programmation avec les enfants. Ce livre n'est pas un manuel pratique, bien qu'une grande partie du matériel cité puisse être adapté à des buts de formation.

Les directives visent à aider le personnel chargé de programmes à réfléchir aux implications de la PDE sur leur propre travail et à mettre à leur disposition un éventail d'idées, d'exemples et d'outils pour les aider dans ce but. Elles ont pour objectif de favoriser une compréhension globale du concept et de l'application de l'approche PDE à travers l'organisation, pour permettre aux programmes de renforcer le travail existant et d'introduire l'approche à un nouveau travail. Ces directives ne sont qu'un début. Elles devraient créer une base à partir de laquelle SC UK peut commencer de documenter et de partager ses expériences en utilisant cette approche.

On part cependant de l'idée que les utilisateurs de ce manuel ont une connaissance élémentaire d'outils de programmation tels que l'analyse de situation, la planification stratégique, le suivi et l'évaluation. Des suggestions de lectures supplémentaires et de contacts sont données à la fin de cet ouvrage.

1.2 À qui ces directives s'adressent-elles ?

Ces directives sont destinées en premier lieu aux directeurs de programmes nationaux, à la direction chargée des programmes et au personnel de planification de SC UK. Les utilisateurs de ce guide seront déjà familiers avec la Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant mais n'auront pas nécessairement une connaissance étendue des autres instruments et approches des droits de l'homme.

1.3 Structure de ces directives

Ces directives sont basées sur l'expérience pratique de SC UK à travers le monde, sur celle de nos partenaires et d'autres organisations qui ont aussi développé des approches de la programmation basées sur les droits.

Elles tentent de répondre à des questions telles que :

- Qu'est-ce que la Programmation des droits de l'enfant ?
- Quelle différence une approche basée sur les droits apporte-t-elle à la programmation ?
- Qu'est-ce qui doit changer pour amener un programme à être compatible avec l'approche PDE ?

- Quelles sont les compétences, les connaissances et la compréhension nécessaires à l'utilisation d'une approche basée sur les droits ?

Ces directives sont divisées en trois parties. La première vise à donner une introduction aux approches basées sur les droits et précise ce que SC UK entend par Programmation des droits de l'enfant. Elle est particulièrement destinée aux utilisateurs de ces directives qui ne sont pas familiers avec ces approches. Elle décrit également comment d'autres approches du travail de SC UK telles que le centrage sur les enfants, ainsi que des cadres analytiques tels que l'analyse de politique sociale, font maintenant partie intégrale de la PDE.

La deuxième partie aborde les applications pratiques de la PDE. Elle souligne également le point fondamental qu'est la participation des enfants et jeunes gens à la PDE. La troisième partie établit une liste de matériels relatifs à l'approche PDE disponibles, tant chez SC UK qu'auprès d'autres organisations.

1.4 Études de cas

Les études de cas, ou « exemples », sont tirées de l'expérience des programmes de SC UK dans le monde entier. Elles illustrent les défis à relever lorsqu'on utilise une approche PDE mais aussi les avantages qu'on peut en retirer. Elles posent certaines questions clés et dans certains cas suggèrent des solutions pour faire progresser un projet avec la PDE. Ces exemples ne sont pas spécifiques à un pays, mais ils gardent toutefois le parfum de leur région d'origine.

2 Définitions

2.1 Qu'entend-on par « Programmation des droits de l'enfant » ?

La Programmation des droits de l'enfant est une façon de programmer (c'est-à-dire de planifier, concevoir, réaliser et évaluer des programmes) qui est basée sur la réalisation des droits fondamentaux des enfants tels qu'ils sont reconnus par le droit international. Les principes clés des droits de l'enfant fournissent également les standards essentiels dans le monde du développement. En tant qu'approche, cette programmation est complète et globale et influence tout le programme indépendamment des méthodes utilisées ou du contexte spécifique de travail.

2.2 Qu'entend-on par « Programmes » et « Programmation » ?

Dans ces directives, les « programmes » sont les morceaux de travail et les projets réalisés pour venir en aide directement aux personnes avec qui SC UK travaille. Dans le cas de SC UK, ces personnes sont en priorité les enfants et ensuite les familles, les communautés et les institutions qui les soignent et les protègent. Ce travail comprend la fourniture de services, l'aide d'urgence, le développement des moyens, la recherche, les actions de plaidoyer, la formation et la sensibilisation.

La « programmation » est la façon dont ces programmes sont planifiés, conçus, réalisés et évalués.

2.3 Qu'entend-on par « Développement » ?

Save the Children place les personnes – et plus particulièrement les enfants – au centre de sa définition du développement. Le développement vise à accroître les choix de tous – que ce soit dans le monde industrialisé ou en développement. La croissance économique durable est un moyen à cette fin, mais pas une fin en elle-même. La croissance économique, de pair avec la démocratisation, en assurant le respect des droits élémentaires de l'homme et le droit à la liberté, permet la prise de pouvoir durable, le bon gouvernement et le bien-être économique et social. On appelle pratique du développement ce que les ONG, donateurs et autres agences font pour assurer les droits des peuples et pour donner un plus grand choix aux peuples (par exemple en leur garantissant l'accès à une éducation de qualité et à un système de soins, en les protégeant dans des situations de conflit et en les encourageant à participer aux processus de décision qui les touchent).

2.4 Qu'entend-on par « Programmation basée sur les droits » ?

Les approches de programmation basées sur les droits sont des façons de programmer qui visent à traduire les droits de l'homme dans la réalité – tant dans le concept général de développement que dans le processus pratique du développement. De telles

approches s'appuient sur la conviction que tous les êtres humains ont certains droits inaliénables qui leur permettent de se défendre face aux autres quand ces droits leur sont déniés ou violés. Ces droits sont inscrits dans le droit international, où ils représentent les standards et les normes que toutes les sociétés devraient viser à garantir.

2.5 Un mot des autres approches de Save the Children

Au cours des dernières années, SC UK a développé un certain nombre de cadres analytiques, outils et méthodes pour améliorer la qualité, l'efficacité et l'impact de sa programmation. Au centre de ces préoccupations on trouve l'enfant comme cible, les enfants et la participation, les analyses de politique sociale et des moyens d'existence, et les enfants et le cadre économique. Toutes ces approches et cadres touchent à des composants cruciaux de la Programmation des droits de l'enfant et y sont intégrés.

Indicateur

Remarque : les titres en français entre parenthèses ne sont qu'à titre indicatif; ils ne signifient pas forcément que la traduction en français est disponible.

International Save the Children Alliance Gender Guidelines (Directives relatives au genre de l'Alliance internationale de Save the Children), disponible sur l'extranet de l' Alliance de SC.

Mettre en pratique l'équité entre les sexes: Indications générales pour la mise en oeuvre de la politique d'équité entre les sexes de l'Alliance internationale de Save the Children
Le CD-ROM de la version anglaise est disponible auprès de SC UK.

Children and Participation (Enfants et participation) Document d'information SC UK, 2001

Politique générale sur l'invalidité. SC UK, 1998. Classeur de principes généraux

L'Accès pour tous. Guide pratique de SC UK, 2001

Including Disabled People in Everyday Life (Inclure les handicapés dans la vie de tous les jours). SC UK, 1999

Children and Economics Framework (Les enfants et le cadre économique). SC UK, 1998. Classeur de principes généraux

Children and Participation: research, monitoring and evaluation with children and young people (Enfants et participation: recherche, contrôle et évaluation avec les enfants et les jeunes gens) SC UK, 2000

Toolkits: A practical guide to assessment, monitoring, review and evaluation (Outils de travail: un guide pratique pour estimer, contrôler, passer en revue et évaluer). Manuel de Développement No 5 SC UK, 1995

International Advocacy Strategy (Stratégie internationale de plaidoyer) SC UK, 2000. Classeur de politique générale

Travailler pour un changement dans l'éducation - Un guide pour la planification des activités de plaidoyer. SC UK, 2000

L'Approche de l'économie des ménages - Manuel à l'usage des praticiens. SC UK, 2001

Research for Development: A Practical Guide (La recherche pour le développement: un guide pratique). Laws, Harper and Marcus, SC UK, Sage Publications, 2001

Children in Focus - A manual for participatory research with children (Point de mire sur les enfants – Un manuel sur la recherche participative avec les enfants). Ennew and Boyden, SC Suède, 1997

3 Programmation des droits de l'enfant: le concept

3.1 Une programmation basée sur les droits - Introduction

Les droits de l'homme touchent à tous les aspects de la vie. Ils visent à donner à tout être humain les chances de vivre à l'abri du manque, de la peur et de la discrimination. Ils couvrent non seulement la défense des libertés (les droits civils et politiques) mais aussi et au même niveau, la défense de l'équité et de la justice (les droits économiques, sociaux et culturels). L'ensemble de ces droits aide à assurer une qualité de vie qui permette à la personne de vivre dans la dignité et la sécurité. Les réaliser serait la première étape pour garantir les besoins élémentaires des peuples et augmenter leurs choix, leur permettant ainsi de se réaliser pleinement. Les droits des enfants, qui sont au centre de la lutte de Save the Children, sont les droits spécifiques d'un groupe de personnes compris dans le cadre plus général des droits de l'homme.

Adopter une approche basée sur les droits pour le développement assure le respect des principes suivants :

- Ces droits sont universels: crée le besoin de se concentrer sur les préoccupations de diversité et sur les plus marginalisés.
- Ces droits sont interdépendants et indivisibles: crée le besoin d'une approche globalisante.
- Les détenteurs de ces droits sont des sujets: crée le besoin d'une approche participative.
- Ces droits impliquent une obligation de la part de quelqu'un d'autre pour les sauvegarder: souligne l'importance de la responsabilité tout en soutenant et en mettant au défi ceux qui ont une responsabilité statutaire.

Aujourd'hui, deux des facteurs principaux qui empêchent les peuples de jouir pleinement de leurs droits fondamentaux sont la pauvreté et la discrimination. Les combattre sont des préoccupations fondamentales des droits de l'homme et des priorités clés de SC UK.

La pauvreté et la discrimination dénie aux peuples la plupart de leurs droits fondamentaux – droit aux soins, à l'éducation, à la nourriture, à un abri, à un traitement juridique juste, à l'accès à l'information, etc – et les laissent également sans voix et sans pouvoir. Cette impuissance les rend encore plus vulnérables à la violence. En garantissant des droits fondamentaux, il est possible d'empêcher les conditions qui conduisent à la pauvreté et à la discrimination.

Les droits fondamentaux des peuples sont inscrits dans des instruments et des accords internationaux, conçus et signés par les gouvernements. Ils constituent un corps de droits fondamentaux standard et de lois qui servent à mesurer les progrès mais aussi à enregistrer les violations qui se produisent. Les principaux documents constituant la Loi internationale sur les droits de l'homme préparés par l'ONU sont les suivants :

- La Déclaration universelle des droits de l'homme

- Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et ses deux Protocoles facultatifs
- Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Il faut ajouter à ces documents de base d'autres conventions et déclarations touchant à des domaines particuliers tels que la torture, la discrimination raciale et la discrimination contre les femmes. La Convention de l'ONU sur les droits de l'enfant est un autre de ces instruments. Elle contient les droits particuliers garantis aux personnes de moins de 18 ans.

Il existe également des corps régionaux garantissant les droits de l'homme et des lois telles que la Convention européenne des droits de l'homme du Conseil de l'Europe et la Charte des droits de l'homme et des peuples de l'Organisation de l'unité africaine.

Indicateur

Human Rights Today: a United Nations Priority (Les droits de l'homme aujourd'hui: une priorité pour les Nations Unies). Département de l'Information Publique de l'ONU, New York, 1998.

Un guide introductif aux instruments relatifs des droits de l'homme, leurs mécanismes et leurs approches

J. Darcy, « Human Rights and International Legal Standards: What do relief workers need to know ? » (Droits de l'homme et standards légaux internationaux: ce que le personnel de secours a besoin de savoir), publié dans *Relief and Rehabilitation Network Paper 19*, février 1997.

Petit guide traitant du cadre moral et juridique élémentaire dans le domaine des droits de l'homme à disposition du personnel de secours d'urgence

Fiches d'information sur les droits de l'homme publiées par le Bureau du Haut Commissariat des NU aux droits de l'homme. Elles couvrent un certain nombre de sujets préliminaires. Ces fiches gratuites sont disponibles en ligne à : www.unhcr.ch/french/html/menu6/2/fact_fr.htm

Voir aussi les références supplémentaires de la section 4

3.2 Comment en arrive-t-on à une approche de la programmation basée sur les droits ?

Les dix dernières années ont été marquées par l'intérêt croissant porté par les gouvernements, les Nations Unies, les donateurs, les entreprises et les ONG dans leurs programmes et actions à encourager la réalisation des droits de l'homme, y compris bien sûr les droits des enfants. Les approches basées sur les droits de l'homme sont désormais considérées comme contribuant fortement à accentuer la priorité donnée à des domaines tels que le bon gouvernement, la viabilité et l'éradication de la pauvreté.

Les gouvernements, les donateurs, les agences des NU, les entreprises, les ONG et les autres organisations de la société civile parlent désormais beaucoup plus volontiers des droits de l'homme et mettent sur pied des politiques des droits de l'homme, cela même si leurs programmes ne reflètent pas encore ce changement d'approche. Un certain nombre de pays donateurs importants (tels que la Suède, les Pays-Bas, le Canada et la Grande-Bretagne) et les agences des NU ont commencé à débattre de la meilleure façon de concentrer leur aide et leur assistance de développement afin d'avoir le plus grand impact possible sur la réalisation des droits de l'homme.

De telles approches commencent par un engagement à promouvoir la réalisation des droits de l'homme en tant que but fondamental de développement. Au niveau le plus général, elles incluent les droits de l'homme comme moyen de créer une plus grande responsabilité, des sociétés plus stables et un développement équitable, avec la participation de tous comme citoyens actifs dans la société, ayant accès à des services de base tels qu'eau propre, système sanitaire, immunisation, éducation élémentaire et nourriture.

Indicateur

Realising Human Rights for Poor People (Réaliser les droits de l'homme des milieux défavorisés), Document cible de stratégie, Département britannique pour le développement international (DFID), Londres, Octobre 2000.

Opinions du DFID sur la manière dont les approches droits de l'homme peuvent aider à atteindre les résultats convenus dans le domaine du développement international

Integrating Human Rights with Sustainable Human Development (Intégrer les droits de l'homme dans le développement durable de l'homme) Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), New York, 1998.

Approche du PNUD visant à intégrer l'approche droits de l'homme dans ses activités plutôt que de conduire divers projets distincts relatifs aux droits de l'homme

Human Development Report 2000 (Rapport 2000 sur le Développement humain), PNUD, Oxford, 2000.

Excellente présentation des liens entre les droits de l'homme et le développement

Guidelines for Human Rights-based Programming Approach (Directives pour une approche de programmation basée sur les droits de l'homme), UNICEF, New York, Directive exécutive 1998-2004.

Document de prise de position de l'UNICEF relatif à la programmation basée sur les droits de l'homme basé sur la CDE et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes

Site web du HCR: www.unhchr.ch/

« Human Rights - is it any of your business? » (Droits de l'homme – est-ce que ça vous regarde ?) Amnesty International et le Prince of Wales Business Leaders' Forum, Londres, avril 2000

Comment incorporer les droits de l'homme dans le monde des affaires.

J. Häusermann, *Human Rights and Development*, DFID and Rights & Humanity (*Droits de l'homme et développement*, DFID [Département britannique pour le développement international] et droits & humanité), Londres, 1998.

Discussion relative aux liens existant entre les droits de l'homme et le développement

C. Moser and A. Norton, « To claim our rights: Livelihoods security, human rights and sustainable development » (« Pour exiger nos droits: sûreté des moyens d'existence, droits de l'homme et développement durable »), Document de fondement, Institut de développement d'outremer, Londres, juin 2001

Liens de travail sur les moyens d'existence et les droits de l'homme

Voir aussi les références supplémentaires de la section 4

3.3 Quels changements apporte l'approche au développement basée sur les droits ?

Adopter une approche au développement basée sur les droits signifie plus que d'utiliser les mots « justes » – cela signifie avoir un impact réel sur la façon dont les organisations et leur personnel travaillent. Une telle tâche implique que les organisations fassent de *nouvelles* choses et fassent d'autres choses *différemment*.

Cela implique une approche des gens et du travail qui :

- se concentre sur les plus désavantagés et ceux qui sont objets de discrimination et par conséquent sur l'éradication de la pauvreté et l'inclusion
- considère les gens comme des êtres humains à part entière et non pas seulement des « bénéficiaires », « parents », « consommateurs », « malades », « étudiants », « victimes », « clients », etc. Cela implique une analyse multi-sectorielle couplée à une réponse centrée sur les priorités les plus importantes
- applique une approche inclusive et participative à tout travail au moyen de laquelle les citoyens sont conviés à participer activement à la vie de leur communauté.

Cela signifie adresser des questions de responsabilité qui :

- suivent de près les responsabilités des gouvernements et autres organisations dans la réalisation des droits de l'homme
- soutiennent les gouvernements et les mettent au défi de respecter, protéger et réaliser les droits de l'homme et de développer un dialogue politique basé sur les standards internationaux des droits de l'homme
- utilisent les droits de l'homme standards en tant que standards de pratique de développement (« standards de qualité »)

Et cela nécessite des processus organisationnels qui:

- basent les programmes sur une analyse fouillée de la situation fondée sur les standards des droits de l'homme pour identifier les obstacles à la réalisation de ces droits et pour développer des outils efficaces et des approches de programmation capables de surmonter ces obstacles
- expriment les objectifs des programmes en termes de droits de l'homme
- suivent et évaluent les résultats du travail en termes de droits de l'homme.

3.4 La « Valeur ajoutée » des approches basées sur les droits

Certaines organisations adoptent une programmation basée sur les droits de l'homme pour deux bonnes raisons: premièrement parce qu'elles croient que c'est moralement juste et deuxièmement parce qu'elles pensent que cette programmation a un certain nombre d'avantages par rapport aux approches traditionnelles de travail. Plus particulièrement, elle:

- fournit un *but* à long terme vers lequel tout le travail devrait tendre et une série de *standards* utilisés pour mesurer les progrès réalisés – un but et des standards qui sont clairement définis dans un cadre légal international qui est partagé par les gouvernements, les donateurs et la société civile
- identifie les responsabilités des gouvernements, des donateurs, du secteur privé, des communautés et des individus qui les lient à une action – et prévoit des moyens de les responsabiliser
- incorpore ce qui est considéré généralement comme une « bonne pratique du développement » (c'est-à-dire une pratique qui est centrée sur la participation, l'équité, la viabilité, la non-discrimination, l'éradication de la pauvreté et le travail multi-sectoriel) dans une approche large et globalisante.

La programmation basée sur les droits n'est cependant pas une « baguette magique » qui peut résoudre tous les problèmes. Comme toutes les approches de travail, elle doit être jugée par rapport à ce qui peut raisonnablement être réalisé. Elle ne rend pas l'impossible tout à coup possible. Par exemple, on peut essayer de responsabiliser davantage les gouvernements, mais en l'absence de volonté politique, on ne peut les forcer à agir. Cependant, on peut les persuader de changer petit à petit, car les instruments des droits de l'homme peuvent avoir un effet de « levier », mais ce processus peut être lent. Les dix premières années de la Convention des droits de l'enfant ont principalement servi à accroître la prise de conscience des gouvernements. Au cours de la prochaine décennie, on devrait mettre davantage l'accent sur son application, bien que les ressources limitées et la plus grande responsabilité incombant aux autorités locales des pays pauvres rendent même cette perspective-là bien ambitieuse.

En outre, de nombreux gouvernements de pays moins développés soit sont faibles, soit ont des ressources très limitées – ou les deux. Les approches basées sur les droits de l'homme ne libèrent pas en elles-mêmes des ressources, bien qu'elles puissent conduire à une amélioration de leur distribution. Les gouvernements peuvent être encouragés à faire tout leur possible dans certaines limites, mais les donateurs et autres acteurs (tels que les ONG internationales) doivent aussi examiner quelles actions ils peuvent prendre pour remplir leurs responsabilités.

3.5 Les Droits fondamentaux de l'enfant

La Programmation des droits de l'enfant est basée sur un engagement réel à réaliser pleinement les droits des enfants. Elle utilise les principes des droits de l'enfant (Fig. 1) pour planifier, diriger et appliquer des programmes dont le but principal est d'améliorer les standards des droits de l'enfant tels que stipulés par le droit international. Les droits spécifiques des enfants sont stipulés par la CDE (et dans d'autres instruments légaux internationaux, régionaux et nationaux).

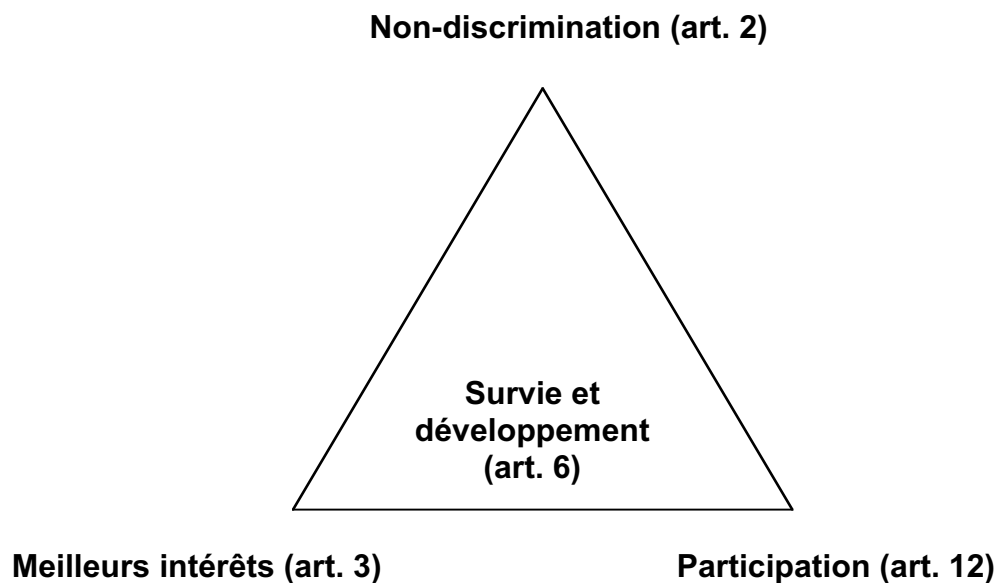


Figure 1 Les quatre principes fondateurs des droits de l'enfant

En définissant les droits spécifiques des enfants, la CDE adresse les vulnérabilités et besoins spécifiques de l'enfance et s'assure que ces droits reçoivent une attention spéciale des gouvernements et autres organisations. Les droits de l'enfant comprennent tout l'éventail des droits fondamentaux (civil, politique, économique, social et culturel) et ils doivent tous être traités avec un respect égal. Ils sont universels et ils ne permettent aucune sorte de discrimination (par exemple contre les filles, contre les handicapés ou contre les enfants de la campagne). Cependant, pour autant que les standards soient respectés, leur application locale peut varier pour refléter des valeurs culturelles, sociales et autres propres à un lieu spécifique ou une société particulière.

Un élément clé des droits de l'enfant est le fait qu'ils confirment les enfants en tant que détenteurs actifs et légitimes de droits, qu'ils sont capables d'exercer en fonction de leur maturité et de leur expérience. Cela leur donne le droit d'exprimer leur opinion sur des décisions qui les affectent. Mais ces droits signifient également qu'il faut apporter un soutien aux familles et aux structures qui font tout leur possible pour les enfants dont elles sont responsables et guident leur développement depuis la naissance jusqu'à l'adolescence. En renforçant par exemple le pouvoir des femmes et en améliorant leur alphabétisation et leur accès aux soins, on exerce également un effet positif sur la santé et le bien-être des enfants.

L'encadré ci-dessous décrit les éléments clés des deux approches, celle basée sur les besoins et celle basée sur les droits. Il montre comment ces approches peuvent être placées aux deux extrémités d'un même continuum.

Encadré N°1 Besoins et droits

Approche basée sur les besoins

- Les enfants méritent de l'aide
- Les gouvernements devraient agir mais personne n'a d'obligation définie
- Les enfants peuvent aider à améliorer la fourniture de services
- Etant donnée la rareté des ressources, certains enfants pourraient ne pas recevoir d'aide
- Chaque travail en soi a ses propres buts, mais il n'existe pas de but unificateur
- Certains groupes ont l'expertise technique nécessaire pour répondre aux besoins des enfants
- Aborde la situation spécifique, immédiate

L'Approche basée sur les droits

- Les enfants ont un droit à recevoir de l'aide
- Les gouvernements ont des obligations légales et morales à fournir cette aide et ils sont liés par ces obligations
- Les enfants sont de droit des participants actifs
- Tous les enfants ont un droit égal à réaliser leur potentiel
- Il y a un but supérieur vers lequel tout travail tend
- Tous les adultes peuvent jouer un rôle dans l'application des droits de l'enfant
- Les analyses enracinent les causes

Indicateur

« Training Kit on the UN Convention on the Rights of the Child » (Kit de formation à la Convention internationale des droits de l'enfant), Alliance internationale de Save the Children, Londres, 1997.

Kit de formation exhaustif sur la CDE contenant des exposés et des exercices

« Human Rights for Children and Women » (Droits de l'homme pour les femmes et les enfants), UNICEF, New York, 1999.

Brève introduction sur l'approche utilisée par l'UNICEF des droits des femmes et des enfants

Implementation Handbook for the Convention on the Rights of the Child (Manuel d'application de la Convention sur les droits de l'enfant), P. Newell and R. Hodgkin, UNICEF, New York, 1998.

Documentation complète sur la loi, la politique et la pratique qui s'est développée au cours des huit premières années d'existence de la CDE. Inclut une analyse article par article des implications de la Convention.

The Human Rights of Street and Working Children: A practical manual for advocates (Les droits de l'homme des enfants des rues et enfants travailleurs: Un manuel pratique pour les défenseurs), I. Byrne, Consortium for Street Children, publié par Intermediate Technology, Londres, 1998.

Une analyse exhaustive de la législation sur les droits de l'homme (y compris la CDE) qui peut être utilisée pour protéger les droits des enfants des rues et enfants travailleurs.

The Child Rights Advocacy Project (Le projet d'activités de plaidoyer relatif aux droits de l'enfant), SC UK, Londres, 1999.

Disponible en ligne à : www.oneworld.org/scf/mcr/. Guide contenant l'ensemble des instruments relatifs aux droits de l'homme qui s'appliquent spécialement aux enfants ; indique les liens spécifiques aux articles individuels de la CDE.

The Convention on the Rights of the Child Impact Study: A study to assess the effects of the United Nations Convention on the Rights of the Child on the institutions and actors who have the responsibility and the ability to advance child rights (Etude d'impact de la Convention internationale des droits de l'enfant: une étude d'évaluation des effets de la CDE sur les institutions et acteurs qui peuvent faire progresser les droits de l'enfant), L. Woll, Save the Children Suède, Stockholm, 2000.

Revue de l'impact de la CDE basée sur six études de pays. Inclut une analyse critique du rôle des gouvernements et ONG. Contient un chapitre sur les rôles de l'UNICEF dans la communauté internationale et des membres de l'Alliance internationale de Save the Children.

3.6 Les Enfants en tant que détenteurs de droits – Mais qui en sont les débiteurs ?

Si les enfants sont les détenteurs de droits et ont un droit légal à ce que ces droits leur soient reconnus, il est essentiel d'identifier les débiteurs de ces droits, pour qu'ils soient tenus pour responsables et respectent leurs obligations. Les gouvernements sont souvent considérés comme débiteurs primaires. Toutefois, bien que ce soit leur devoir d'assurer que ces droits sont respectés, il incombe aussi à d'autres groupes et individus dans la société de jouer un rôle actif, y compris les enfants eux-mêmes et leurs familles. On peut représenter ceci par un diagramme qui montre les communautés d'intérêt qui peuvent avoir une influence sur la vie des enfants.

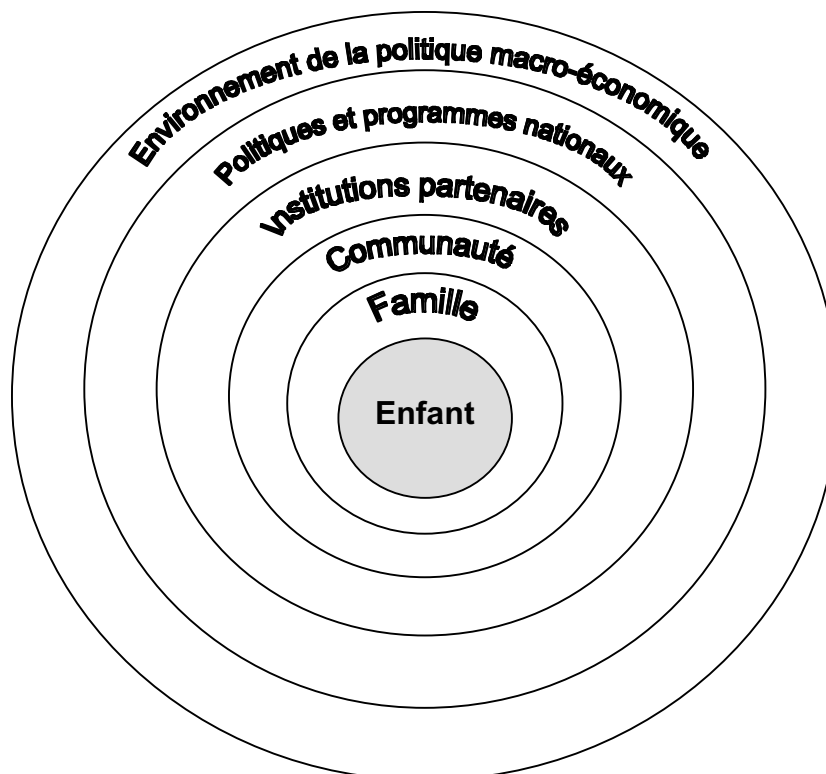


Figure 2: Cercles de responsabilité

3.7 La Programmation des droits de l'enfant

Les droits de l'enfant ont d'importantes implications sur la façon dont la programmation est exécutée.

L'approche PDE a trois résultats principaux :

- Elle devient le but principal de tout travail de programme – elle contribue à la création d'un environnement qui respecte, protège et réalise les droits élémentaires des enfants.
- Elle établit des références ou standards minimaux pour le traitement des enfants. Ceux-ci ne sont pas seulement des aspirations, mais aussi des droits qui peuvent et doivent être exigés par les enfants ou par leurs représentants. S'attaquer aux

violations peut prendre plusieurs années, mais l'action initiale nécessaire à déclencher ce processus est généralement une priorité urgente.

- Elle détermine la façon dont le programme est conçu et réalisé en établissant des standards élémentaires dans la pratique du développement. La PDE reflète une vision de la société dans laquelle les droits élémentaires de l'enfant sont respectés parce que l'environnement de l'enfant reconnaît, respecte et protège ces droits, y compris le droit d'être un participant actif de la société.

Cet environnement comprend:

- la façon dont les ressources sont distribuées au niveau international, national et local
- le degré de prise de conscience et d'acceptation des droits de l'enfant
- la disponibilité et la qualité des services de base
- le cadre institutionnel et juridique de la protection des droits de l'enfant
- les attitudes et comportements discriminatoires à l'égard de certains groupes d'enfants
- la « visibilité » des enfants dans les décisions et politiques prises par les gouvernements, entreprises et autres groupes
- les individus et groupes (qu'ils aient beaucoup ou peu de pouvoir) qui peuvent aider à réaliser ou au contraire bloquer la réalisation des droits de l'enfant.

La PDE vise à modifier cet environnement (que ce soit au niveau familial, de la communauté, national ou international) en visant à assurer dans une première étape des standards minimaux puis dans une deuxième étape la totalité des droits des enfants.

Encadré N° 2 Définir la PDE

- C'est une programmation basée sur l'engagement à la réalisation des droits élémentaires de l'enfant.
- Elle est complète et inclusive – ce n'est pas un « appendice » ou un autre secteur de travail. Toutes les activités de programmation sont considérées comme des contributions visant à réaliser le but d'ensemble, que ce soit par des actions pratiques, de recherche, des activités de plaidoyer ou toute autre activité.
- Elle vise à créer un environnement qui respecte les droits de l'enfant.
- Les droits de l'enfant ne sont pas seulement des buts de développement, mais procurent également les standards essentiels à la pratique du développement.

3.8 Pas seulement un autre « secteur »

La Programmation des droits de l'enfant diffère de ce qu'on appelait autrefois « travail sur les droits de l'enfant » ou « programmes » individuels des droits de l'enfant. Ces deux concepts étaient souvent considérés comme des « appendices » au reste d'un programme et étaient appelés « travail sur la CDE » ou « formation en droits de l'enfant ». Cette situation donnait l'impression que le travail relatif aux droits de l'enfant était similaire au travail sur la santé, les soins en institution ou l'éducation – un secteur spécifique de travail choisi au terme d'un processus d'analyse et de priorisation. Vu de cette manière, le travail sur les droits de l'enfant devient une option de la programmation plutôt que partie intégrante de celle-ci.

La PDE vise à traduire dans la réalité tous les droits de l'enfant par le biais d'actions pratiques et de changements importants dans la politique et la pratique. Toutes sortes d'actions touchant à différents secteurs doivent être complémentaires à ce but d'ensemble pour faire pression et accumuler des expériences en vue d'atteindre ce but. En utilisant une approche PDE, des activités de plaidoyer efficaces deviennent primordiales pour assurer l'impact du travail de SC UK. Tout travail dépend de la contribution que chaque travail individuel doit apporter. Ce qui inclut les deux aspects suivants:

- toute contribution spécifique visant à réaliser les droits de l'enfant standards (par exemple en garantissant à chaque enfant l'accès à une éducation élémentaire de qualité ou en réunissant les enfants séparés de leur famille par les conflits ou les catastrophes naturelles), et
- toute contribution visant à élargir la culture du respect pour les droits de l'enfant et qui démontre ce qui reste à faire.

Les activités de programme sont des éléments distincts d'une stratégie d'ensemble visant à réaliser les droits de l'enfant. La planification stratégique et la priorisation sont des éléments clés. On obtiendra un plus grand impact en maximisant les relations existantes entre différentes activités d'un programme, par exemple en liant la formation de la police aux droits de l'enfant avec des réformes telles que la réforme du système judiciaire pour les mineurs, la recherche sur l'expérience des enfants hors la loi ou le développement d'alternatives pratiques aux peines privatives de liberté.

3.9 Débats et dilemmes

Comme c'est une approche relativement nouvelle, la PDE n'a pas que des adeptes. Elle met au défi toute personne développant un nouveau programme ou une prise de position de s'engager dans une série de débats et de faire face à un certain nombre de dilemmes. Il peut être difficile de répondre aux questions soulevées, et plus particulièrement quand elles sont posées par un partenaire influent ou même un membre de sa propre équipe. Voici certaines des préoccupations typiques et les réponses qui peuvent être envisagées

- Q. Les idées de droits de l'enfant sont-elles partiales à une notion occidentale de directives et d'enfance ?
- R. Non, car la CDE est ratifiée presque universellement. En outre, les idées des droits de l'homme proviennent de différentes traditions. Toutefois, il est important de trouver des moyens locaux appropriés pour tenir compte des complexités et des spécificités locales.

- Q. Y a-t-il une contradiction entre les droits culturels et les droits de l'homme universels ?
- R. Le concept de droits de l'homme universels comprend une série de standards. L'application de ces standards dans certains contextes devra prendre en considération les normes culturelles locales et promouvoir la meilleure pratique par le biais de débats engagés via des canaux appropriés et des discussions générales.
- Q. Comment peut-on appliquer la CDE quand le gouvernement est faible et qu'il n'y a pas de système judiciaire qui fonctionne ?
- R. Bien que la capacité d'un gouvernement puisse être faible, toute société est organisée selon un certain système et une structure qui existent à différents niveaux. Il est possible que ce système ait besoin de soutien, de renfort et de ressources supplémentaires pour fonctionner efficacement. Mais le fait qu'un système soit en place suffit à rendre possible la mise en pratique de la CDE.
- Q. Les notions de « meilleurs intérêts » sont-elles extrêmement subjectives ?
- R. La notion de « meilleurs intérêts » est un principe qui assure que le bien-être des enfants de tous âges et capacités est pris en compte en tout temps et est au centre de toutes les décisions qui les affectent. L'exploration positive de différentes vues des meilleurs intérêts de l'enfant est une façon d'éviter des suppositions simplistes et permet d'assurer une certaine qualité.

4 Mettre en Pratique la Programmation des droits de l'enfant

4.1 Introduction

Cette section vise à donner des directives à disposition du personnel travaillant sur un programme pour contrôler que tant les programmes présents que futurs sont en accord avec l'approche PDE et pour permettre d'apporter des changements de direction aux programmes si nécessaire.

Elle propose un cadre au travers duquel on peut évaluer les implications pratiques de la PDE pour un programme. En posant les questions clés et en suivant les exemples fournis par le travail de SC UK à travers le monde, cette section montre que SC UK a utilisé plusieurs éléments de cette approche (qui n'est pas toujours appelée « PDE ») depuis son apparition en 1919. Toutefois, en adoptant un but global commun, une approche et une méthode permettant de le réaliser, SC UK vise maintenant à ajouter une nouvelle perspective et cohérence à son travail pour avoir un impact encore plus grand sur la vie des enfants et de leurs communautés.

4.2 Le cadre de la PDE

Tout programme qui utilise une approche PDE doit évaluer quelle est la meilleure méthode pour faire avancer la cause des droits des enfants.

La PDE utilise une approche globalisante qui vise à créer un équilibre entre ce qu'on peut appeler les « trois piliers » (voir figure 3) – actions pratiques contre les violations et les lacunes dans la fourniture de ces droits, renforcement des structures et mécanismes, création de réseaux – pour s'assurer que les principes élémentaires prévus par la Convention internationale des droits de l'enfant sont respectés (c'est-à-dire les meilleurs intérêts de l'enfant ; survie et développement ; participation des enfants et jeunes gens ; non-discrimination). La section suivante couvrira le « comment », c'est-à-dire comment SC UK utilise l'approche PDE dans la pratique.



Figure 3: Les trois piliers

i. Actions pratiques directes contre les violations et les lacunes dans la fourniture des droits

Celles-ci sont d'abord des réponses pratiques à des violations (particulièrement quand on pense à la protection d'enfants séparés lors de conflits, l'exploitation sexuelle commerciale et le travail des enfants). Elles sont ensuite des réponses à des lacunes dans la fourniture ou la participation (en agissant directement ou mieux encore, en assurant que le débiteur de l'aide fournisse la prestation ou soit tenu pour responsable). C'est un domaine dans lequel SC UK a une très grande expérience (directe ou par le biais de ses partenaires) autant dans les secteurs individuels, tels que la santé (par exemple soutenir des cliniques en distribuant des médicaments) et l'éducation (par exemple développer et fournir du matériel éducatif, payer le salaire des enseignants) que dans différentes situations.

ii. Renforcer l' « infrastructure » des structures et mécanismes pour surmonter les contraintes, assurer la responsabilisation et contrôler les progrès dans le domaine des droits de l'enfant

Ceci passe par le développement de l'infrastructure des structures, des pratiques et des mécanismes législatifs, politiques, administratifs et de la communauté, qui avanceront la promotion et la protection des droits de l'enfant. Des initiatives telles que les commissions nationales sur les enfants, les médiateurs, la réforme juridique et constitutionnelle (par exemple une loi sur les enfants mettant l'accent sur les meilleurs intérêts de l'enfant), les budgets en faveur des enfants (par exemple une réaffectation de ressources en faveur de soins primaires), les conseils d'enfants, les forums communautaires, les clubs d'enfants, les plans nationaux d'action et les mécanismes d'assistance de l'état au niveau local ou national visant à contrôler le progrès des droits de l'enfant, toutes ces actions aident à créer une dynamique pour le changement en faveur des enfants. Pour le programme, ces initiatives seront des invitations à créer des liens dans la région et au niveau international.

iii. Créer un réseau de soutien dans la société pour les droits de l'enfant parmi les individus dans le gouvernement, le secteur professionnel, les médias, le secteur privé et la société civile

On vise ici à créer un réseau de soutien et d'engagement pour les droits de l'enfant parmi les individus. Le but est de renforcer la communauté des droits de l'enfant en créant et en augmentant la prise de conscience, la compréhension et l'engagement auprès des preneurs de décision, des formeurs d'opinion et de toute personne qui est en contact quotidien avec les enfants. On peut le faire de différentes façons : en facilitant les relations entre les organisations s'occupant d'enfants, en mobilisant les médias ou en soutenant un réseau de groupes de la société civile. Ces activités ne sont pas limitées aux niveaux national et international mais jouent un rôle important dans les communautés en changeant les comportements et les pratiques. En faisant germer le soutien pour les droits de l'enfant chez les parents, dans le gouvernement, chez les donateurs, les professionnels clés (y compris le secteur privé), les médias et le public en général, on crée une base de soutien plus solide pour faire avancer la cause des droits de l'enfant à long terme.

Ces trois sortes d'interventions doivent être basées sur une analyse rigoureuse de la situation en utilisant une approche PDE, et doivent également inclure contrôle et évaluation. Chacun de ces trois piliers renforce les autres ; la force du programme réside donc dans l'équilibre qui en résultera (elle dépendra aussi du contexte). Un programme qui concentre tous ses efforts dans des actions pratiques pour s'attaquer aux violations

aura un impact sur une région limitée pendant une période limitée. Ce n'est que lorsqu'il tiendra compte des autres piliers que le programme commencera à avoir un impact et une efficacité à long terme sur la vie des enfants et des communautés.

4.3 Questions clés à se poser

En utilisant le cadre des trois piliers et en appliquant les quatre principes généraux de la CDE – survie et développement, meilleurs intérêts, non-discrimination et participation – certaines questions clés doivent être posées à chaque étape du cycle du programme et en relation avec chaque intervention du programme.

La checklist ou système filtre ci-dessous devrait aider à apporter les ajustements nécessaires

Survie et développement

- Comment la survie et le développement des enfants sont-ils compromis ?
- Qui/qu'est-ce qui cause ces risques ?
- Comment les activités de programme peuvent-elles améliorer la survie et le développement des enfants ?
- Ces activités tiennent-elles compte des besoins différents des garçons et des filles ?

Meilleurs intérêts

- Qu'est-ce qui est considéré comme la meilleure situation pour les enfants dans cette zone précise d'intervention ?
- Comment et par qui cette vision a-t-elle été définie ?
- Quelles sont les suppositions sous-jacentes ?
- Les meilleurs intérêts des garçons et des filles sont-ils pleinement pris en compte pendant la planification du projet et son application ?
- Est-il possible qu'il y ait des effets négatifs pour les garçons, les filles ou les deux, parmi/hors du groupe cible ?
- Quelles ont été les contributions des enfants à cette vision ?
- Comment les activités du programme contribuent à réaliser cette vision ?
- Quels critères/indicateurs seront utilisés pour évaluer l'impact/le progrès de la réalisation de cette vision ?

Non-discrimination

- Quels groupes d'enfants sont-ils particulièrement marginalisés ?
- Pour quelles raisons ? (considérer l'âge, le sexe, l'origine ethnique, la géographie, le handicap, le statut HIV/SIDA, l'orientation sexuelle, etc)

- Comment les activités du programme vont-elles assurer la participation complète et l'accès de tous ?
- Les informations et statistiques font-elles des distinctions selon le sexe, le handicap, l'âge, la classe sociale, l'origine ethnique, etc ?
- Quels engagements le gouvernement a-t-il pris quant aux différences de traitement selon le sexe, par exemple quant à la scolarisation ?

Participation

- Qu'est-ce qui limite la participation des enfants dans la planification, l'application, le contrôle et l'évaluation des activités ?
- Comment les activités de programme abordent-elles ces contraintes ?
- Comment les opinions des enfants sont-elles prises en compte ?
- Les opinions des garçons et des filles sont-elles prises en considération et avec la même valeur ?
- Les expériences particulières des garçons et des filles, et celles des groupes minoritaires, sont-elles incorporées dans la planification du projet, sa conception, son application et son évaluation ?

4.4 Analyse de situation

Pourquoi une analyse de situation est-elle importante ?

Faire une bonne analyse de situation est la meilleure façon de s'assurer que la programmation sera vraisemblablement à même d'atteindre les objectifs escomptés. Pour cela, il est nécessaire de rassembler les bonnes informations pour faire une évaluation raisonnable des actions qui devraient être prises dans le but d'améliorer la vie des enfants. C'est la première étape essentielle en vue d'établir les priorités et d'opérer les bons choix – que ce soit dans les situations d'urgence ou lorsque la situation est stable. Une analyse de la situation établit la base pour évaluer les progrès et évaluer l'impact à long terme d'une intervention. Toutefois, comprendre la situation des droits des enfants dans un pays prend du temps et ne peut se faire d'un seul coup.

Quelle est la différence faite par l'approche PDE ?

Toute analyse de situation devrait appréhender les enfants et leurs droits dans leurs différents contextes : social au sens large, économique, juridique, politique et culturel. Elle fournira le cadre nécessaire à l'analyse de l'information et fera apparaître le besoin de rassembler des informations supplémentaires. En utilisant une approche de type PDE, il est important de souligner les points suivants :

- droits qui ont été violés et impact enregistré sur les enfants
- les causes des violations des droits des enfants
- les obstacles au respect des droits des enfants

- séparation des données selon l'âge, le sexe, l'origine ethnique, les capacités, le lieu, etc.
- rôles et responsabilités des individus, des organisations et des institutions face aux droits des enfants
- cadres législatif, administratif et économique
- degré de connaissance des droits des enfants parmi les enfants, la population en général et les preneurs de décision

Questions à se poser

Voici à quoi pourrait ressembler une liste de questions utiles à se poser lors de l'analyse de la situation ?

- Tous les aspects du travail de SC UK sont-ils basés sur une analyse solide des droits de l'enfant ?
- A-t-on compris les causes profondes des violations des droits de l'enfant ?
- A-t-on analysé les enfants et leurs droits dans le contexte de la famille, de la communauté et de la société ?
- A-t-on séparé les données par secteurs ?
- A-t-on fait référence à des rapports et observations conclusives du Comité de la CDE et autres corps de défense des droits de l'homme ?
- La qualité de la recherche et de l'analyse est-elle appropriée et adéquate à la prise de décision stratégique et à la conception et au développement d'un programme de bonne qualité ?
- A-t-on inclus des personnes – et particulièrement des enfants et des jeunes gens – qui ont une expérience des sujets et des problèmes abordés ?

Exemple n° 1: Une analyse de situation efficace et globalisante en Europe

Pendant une période clé de transition dans ce pays européen, SC UK essaya de bâtir une image claire du statut des droits des enfants afin de pouvoir identifier les problèmes les plus critiques et stratégiques touchant les enfants dans ce pays et être à même de définir ses propres priorités de programme.

Le programme définit un processus clair:

1. Rassembler des documents clés donnant des informations sur le statut des droits de l'enfant, par le biais de rapports des NU, du gouvernement et des ONG, la législation nationale et l'expérience de SC sur le terrain.
2. Partager le travail au sein de l'équipe pour résumer les découvertes de la recherche selon des catégories élargies de droits. Distribuer l'information pour que tous les participants à la recherche puissent en prendre connaissance.
3. Faire une analyse participative du statut des droits de l'enfant dans le pays par le biais d'une analyse article par article de chaque droit. Cela permettra l'analyse du statut de chaque droit (reconnu ou pas, existant dans la loi, mais pas dans la pratique, excluant un groupe spécifique, etc) et permettra d'identifier les personnes responsables d'assurer le respect du droit, les obstacles au droit, les possibilités de le réaliser et les cibles des activités de plaidoyer.
4. Faire une analyse de la situation actuelle du pays, comprenant un survol du contexte politique, économique et social ; établir le statut des principes de la CDE dans le pays ; établir le statut du respect des droits civils et des libertés, des services de base et des mesures de protection. spéciales.

4.5 Actions pratiques pour aborder les violations et les lacunes des règles dans la protection, la fourniture et la participation

Que signifie « actions pratiques pour aborder les violations et les lacunes » ?

Ce sont les réponses directes apportées aux violations, par exemple en apportant une réponse à la séparation des enfants lors de conflits armés. Il peut également s'agir de la réponse à des lacunes dans la délivrance des droits, telle qu'améliorer l'accès à une éducation primaire de bonne qualité, ou réagir à une participation inadéquate des enfants en tant que membres de la société en soutenant par exemple l'introduction de conseils d'enfants dans la structure du gouvernement local. On met ici l'accent sur des interventions pratiques qui apporteront des améliorations visibles à court et moyen terme dans la vie des groupes d'enfants identifiés.

Pourquoi est-ce important ?

En s'attaquant aux violations des droits de l'enfant sur le terrain, SC a un impact direct sur les vies des enfants et de leurs communautés tout en accumulant les connaissances et l'expérience nécessaires pour assurer que cet impact soit étendu et durable. SC UK a une expérience importante dans ce domaine.

Points à souligner

- améliorer la survie des enfants et leur développement en partenariat avec d'autres organisations et individus
- s'assurer que les meilleurs intérêts des enfants sont réalisés par le biais des activités du programme
- s'assurer que les enfants les plus marginalisés et les plus vulnérables sont au centre des activités du programme
- impliquer les enfants aux différentes étapes de conception, application, contrôle et évaluation
- adopter une approche globalisante dans la conception du programme et dans son application, s'assurer que des liens sont créés avec d'autres secteurs et activités et considérer la perspective de l'enfant.

Questions à se poser

Voici à quoi pourrait ressembler une liste de questions utiles à se poser lors de la conduite des activités :

- Les meilleurs intérêts des enfants ont-ils été pris en compte et sont-ils le point central des négociations avec les autres secteurs de la communauté ?
- Comment les enfants ont-ils été inclus (y compris les enfants marginalisés, et plus particulièrement en tenant compte du sexe et de la différence d'âge, de la religion, de l'origine ethnique et d'un éventuel handicap) dans le cycle du programme et s'est-on assuré que cette inclusion était positive et faisait preuve de respect ?
- Comment mesurer l'impact des activités menées ? Quels sont les indicateurs de succès ?
- Comment documenter l'expérience réalisée et en tirer profit pour assurer que le travail effectué serve à renforcer les activités de consolidation des structures et des mécanismes et les activités qui servent à construire des réseaux et accroître la prise de conscience ?

Exemple n° 2 : Où la participation des enfants n'est pas toujours dans leur meilleur intérêt

Il est très facile de se lancer dans un projet alors qu'on est fraîchement sorti d'une session de formation sur la participation des enfants et de se concentrer sur la manière d'inclure les enfants dans un projet. Un indicateur de succès peut être la participation des enfants du village à un comité directeur sur l'eau ou de voir les enfants impliqués dans la distribution de moustiquaires. Dans chaque cas, il est essentiel de se demander ce qui est dans le meilleur intérêt de l'enfant. Un enfant participant à un comité directeur de village peut être utile parce qu'il fait partie du petit nombre de personnes alphabétisées du village. Cependant, les enfants ne seront pas de facto des preneurs de décision au comité. Distribuer des moustiquaires n'écarte pas seulement les enfants de leurs autres activités (école, football, tâches ménagères) mais peut également les exposer à un plus grand risque de contracter la malaria en les faisant fréquenter des régions infestées. Pour qu'elle ait un sens, la participation des enfants doit être dans leur meilleur intérêt.

Exemple n° 3 : Un programme concerté de santé en Afrique – Non !

Après une année et demie passée à appliquer un programme ambitieux dans le domaine de la santé dans ce pays africain, SC UK effectua un examen de mi-parcours qui lui permit d'identifier certains des succès et des échecs de ce programme. Il avait certainement un impact direct sur la vie des gens, par exemple, on remarqua qu'un plus grand nombre de personnes utilisaient des contraceptifs et que les patients étaient soumis plus rapidement à un traitement hospitalier. Cependant, on constata certains défauts : par exemple, l'approche était centrée sur la fourniture de services aux gens plutôt qu'à accroître la collaboration avec eux (y compris les enfants) pour améliorer les structures et les systèmes à leur disposition avec des ressources disponibles limitées. Le passage en revue fit apparaître entre autre que le creusage de puits avait accru le temps nécessaire à la collecte de l'eau pour les femmes et les enfants, bien que l'eau fût de bonne qualité (l'eau était maintenant disponible à une seule source, il fallait du temps pour la puiser et elle n'était pas toujours à proximité du village) – et que les filles avaient peu accès au programme de planning familial à cause de restrictions sociales.

L'utilisation de l'approche PDE a permis au programme d'opérer une analyse de la situation qui pourrait contribuer à une véritable compréhension du contexte dans lequel les enfants et jeunes gens vivent dans ce district et mettre l'accent sur leur perspective. Des recherches et analyses supplémentaires ont également permis d'identifier les individus clés (au niveau local et national) qui doivent contribuer à obtenir des changements fondamentaux dans le système de santé primaire et par conséquent à développer un plan d'activités de plaidoyer en utilisant comme base l'expérience directe de SC UK. Les activités ultérieures organisées sur la base des lacunes clairement identifiées dans la fourniture et la participation, ainsi que dans la violation des droits, ont pu offrir beaucoup plus de possibilités de participation active des enfants et de leurs communautés et quand des différences existent (principalement du fait du sexe, de l'âge ou d'un handicap) ces activités ont permis de s'assurer que celles-ci ne deviennent pas un obstacle au programme.

Contrôler le programme, mesurer son impact et tirer profit des expériences aideront à créer un environnement favorable à des activités efficaces de plaidoyer ; cela aidera par exemple à apporter un changement dans l'approche des principaux donateurs tels que USAID et les ministères clés (tels que ceux de la planification et de la santé) et à construire des réseaux durables de soutien aux droits des enfants.

4.6 Renforcer les structures et les mécanismes

Que signifie « renforcer les structures et les mécanismes » ?

Cela signifie renforcer et développer l' « infrastructure » des structures, pratiques et mécanismes législatifs, politiques, administratifs et communautaires, qui feront avancer la promotion et la protection des droits de l'enfant.

Points à souligner

- réforme législative
- réforme de la politique générale

- réforme de la pratique
- renforcement des cadres de travail et de programmes tels que plan national d'action pour les enfants
- allocation de ressources
- implication, participation et présence visible des enfants dans les processus de prise de décision

Questions à se poser

- Quels liens se sont-ils créés entre les activités relatives aux violations et ce secteur de travail ? Une formation et une documentation adéquates ont-elles été dispensées ?
- Comment des partenariats et des alliances vont-ils améliorer ce secteur de travail ?
- Comment la participation des filles et des garçons a-t-elle été représentative et était-elle significative ?
- Les enfants impliqués représentaient-ils la diversité de la communauté ?
- L'appel à une réforme institutionnelle crée-t-elle des risques pour SC UK, ses partenaires et pour les enfants ?
- Des cibles ont-elles été identifiées, leurs intérêts ont-ils été analysés ?
- Comment mesurer l'impact des activités menées ? Quels sont les indicateurs de succès ?
- Comment documenter et tirer les leçons de cette expérience pour assurer que ce travail conduise à une amélioration des activités nécessaires à renforcer les structures et les mécanismes, et des activités servant à construire des réseaux et à accroître la prise de conscience générale ?

Exemple n° 4: Les enfants au centre d'un système judiciaire pour les jeunes

Dans ce pays africain, l'Alliance de Save the Children apporta son soutien au gouvernement pour le développement d'une « Loi sur les enfants » qui prévoyait le principe du droit des enfants à la protection et au bien-être. Une étude du système judiciaire pour les jeunes commissionnée par SC lorsque la Loi sur les enfants fut terminée fit apparaître le besoin de réformes juridiques, structurelles et administratives ainsi que des changements d'attitude, de comportement et de pratique à tous les niveaux (individuel, communautaire, national et dans la société). Le programme développé par SC est composé d'un certain nombre d'éléments qui se renforcent les uns les autres et qui, tout en consolidant les systèmes et les structures existants, augmentent la prise de conscience, établissent des systèmes de coordination et créent un contrôle efficace, un soutien et des systèmes de documentation. Ce programme est l'opportunité pour des enfants d'exprimer leur opinion, d'être activement impliqués dans la réconciliation et d'assumer la responsabilité de leurs actes.

Exemple n° 5 : La formation de la CDE est-elle suffisante ?

A première vue, accroître la prise de conscience de la CDE par le biais d'une série de sessions de formation, et plus particulièrement si les participants viennent autant des structures gouvernementales que d'organisations de la société civile, ne peut être qu'une « bonne chose ». Au cours des années, SC a utilisé cette approche dans un certain nombre de pays à travers le monde. Une évaluation récente d'un projet réalisé en Asie a fait apparaître les désavantages d'entreprendre ce travail de manière isolée. Bien que les partenaires impliqués paraissent avoir une meilleure compréhension des droits de l'enfant et du contenu de la CDE après la session, aucun impact réel n'avait été enregistré dans la vie des enfants. La formation et la prise de conscience des droits des enfants doivent donc faire partie d'un programme intégré et créer des liens étroits avec le travail pratique réalisé avec les enfants et avec les activités de plaidoyer pour enregistrer des changements au niveau national. Les enfants et leurs communautés peuvent être impliqués étroitement, mais pour qu'ils puissent s'associer à cette notion de « droits » il faudra leur démontrer pratiquement comment les choses peuvent changer et leur donner un point central autour duquel ils peuvent travailler.

4.7 Construire des réseaux

Que signifie « construire des réseaux et accroître la prise de conscience des gens » ?

On vise ici à renforcer la communauté des droits de l'enfant en créant une prise de conscience, une compréhension et un engagement parmi les preneurs de décision, les faiseurs d'opinion et toute personne qui est en contact quotidien avec les enfants. SC UK a une expérience limitée dans ce secteur, souvent à cause de la faiblesse de la société civile, mais aussi parce que l'organisation a au cours de son histoire mis l'accent sur la réponse sur le terrain, laissant peu de ressources disponibles pour le travail important qu'est la construction d'un mouvement pour le changement avec et pour les enfants.

Points à souligner

- bonne planification – identifier les cibles, les personnes qui ont de l'influence, les alliés, les messages, et créer une compréhension commune de tous les partenaires
- bonne recherche, documentation et analyse pour monter un procès et des réseaux
- construire des réseaux au-delà des réseaux traditionnels des ONG, c'est-à-dire avec les syndicats, le secteur privé, les organisations religieuses, les groupes de femmes, etc
- s'assurer que les enfants sont inclus dans la planification, l'application et le contrôle de ces activités, au lieu de laisser SC UK agir à leur place

Questions à se poser

- La position de SC UK sur ce sujet est-elle claire ?
- SC UK a-t-il la crédibilité nécessaire pour parler en public ?

- Comment les activités de SC UK relatives aux violations ont-elles contribué à la position qu'il a prise et aux messages qu'il veut faire passer ?
- Comment l'expérience de renforcement des structures et des mécanismes a-t-il contribué à construire des alliances et à cibler les preneurs de décision ?
- Les groupes concernés ont-ils été inclus à toutes les étapes du programme ?
- A-t-on payé une attention particulière aux questions des différences, a-t-on fait l'effort de comprendre la situation des groupes marginaux et des individus (spécialement des enfants) et ont-ils été inclus ?
- Comment contrôler et mesurer l'impact ?

Exemple n° 6 : Mettre sur pied une campagne en tirant parti d'une longue expérience en Asie

Suite à la campagne internationale de SC UK sur les enfants et la violence et au vu la position claire de l'Alliance de SC, un pays asiatique décida de lancer sa propre campagne. Après une année de recherche et de préparation, qui vit le rassemblement d'une documentation sur le travail réalisé et en cours, la création d'alliances, et le développement d'un réseau d'enfants directement impliqués dans tout le pays, une campagne de grande envergure fut lancée. Dans un pays où SC UK avait peu de visibilité malgré 20 années d'expérience et dans le contexte d'un conflit en cours, la campagne présentait de grands risques. Les messages et activités clés identifiés pour la campagne ont pu tenir compte des risques tout en maintenant une détermination de changer les attitudes à travers le pays. La campagne fit usage des médias (radio, TV, presse) de campagnes de posters, un programme d'éducation fut mis sur pied à travers les écoles, et on organisa une campagne d'information publique et des événements publics. On fit entendre la voix des enfants, leurs opinions et leurs idées. La campagne attira le soutien du gouvernement, de l'opposition, des forces rebelles, du secteur privé et de différents groupes d'individus (y compris enfants et jeunes gens).

L'impact immédiat de la campagne fit apparaître dans tout le pays une prise de conscience très claire des sujets abordés par la campagne, mais aussi du travail de SC. Le défi à relever maintenant est d'utiliser cette dynamique pour que la campagne devienne liée à tous les secteurs de travail de SC, pour utiliser le soutien généré de façon pratique et effective, pour ancrer le soutien de la société civile et pour que des changements législatifs, politiques et pratiques apportent de vrais changements dans la vie des enfants.

Exemple n° 7 : Influencer la politique nationale en Amérique centrale

Ce pays d'Amérique centrale est connu pour ses réseaux de bandes de jeunes associés généralement à une activité criminelle. Suite aux résultats d'une étude crédible entreprise par SC UK réalisée avec des partenaires sur la situation de ces bandes de jeunes, et également grâce à son expérience directe de travail avec ces groupes et de soutien qu'il apporte aux jeunes qui veulent les quitter, SC UK fut invité à participer à un corps gouvernemental chargé de définir un plan national pour les adolescents membres de ces groupes. Certains jeunes ont depuis commencé à jouer un rôle actif dans la définition du Plan National.

Le travail sur le Plan fut l'opportunité de créer un réseau d'organisations et d'individus qui ont depuis fait pression avec succès sur la Cour Suprême pour qu'elle abandonne un projet de réduction de l'âge de la responsabilité pénale à douze ans. Il a également conduit à la création d'un groupe national de coordination rassemblant des organisations de la société civile qui travaillent avec des jeunes gens à risque ou engagés dans des activités de bande.

Exemple n° 8 : Où la participation des enfants crée un mouvement vers le changement

La participation des enfants était essentielle au succès de ce projet en Asie centrale. Les organisateurs du projet demandèrent à des enfants de participer à la planification et à la conception d'une série télévisée et s'assurèrent que les voix des enfants fourniraient les principales opinions et perspectives exprimées dans le programme (y compris le choix des thèmes du programme – l'environnement, la violence, la démocratie, etc). SC UK et son partenaire formèrent le personnel à la méthode de participation des enfants et à la façon d'utiliser les médias dans les activités de plaidoyer. Le projet de film était conçu comme une première étape dans la promotion des droits de l'enfant par rapport à la situation des enfants dans ce pays. On parle maintenant de prolonger ce projet en donnant la possibilité aux enfants de créer leur propre émission TV hebdomadaire qui sera représentative d'une audience d'enfants et qui devra rendre des comptes à ce public.

4.8 Trouver le bon équilibre

Si l'on étudie les programmes de SC UK à travers le monde, il est probable qu'on trouvera un projet sur le terrain dont les activités se concentrent sur les violations de droits. Ces activités peuvent inclure le soutien à des centres de santé communautaires, la formation de partenaires au niveau local pour aider à la recherche familiale ou la mise sur pied des structures éducatives non formelles pour les enfants travailleurs. Des programmes sont également menés auprès d'institutions nationales et locales pour tenter de créer et de renforcer les structures, reconnaissant le lien entre les activités en cours sur le terrain et le besoin d'ancrer l'apprentissage et l'expérience dans des structures durables. Il est clair que SC UK ne peut réaliser ce travail tout seul s'il veut obtenir un impact durable, à long

terme et significatif sur la vie des enfants ¹. C'est seulement en créant des alliances et des réseaux, en travaillant avec des partenaires, des institutions et des individus que la vie des enfants pourra changer à tous les niveaux de la société. Ces changements peuvent intervenir par une analyse claire de la situation, par un renforcement des trois piliers et des liens qui existent entre eux.

Les trois exemples de programmes qui suivent montrent dans le détail comment obtenir cet « équilibre » et quelles sont leurs forces et faiblesses relatives. On fait également des suggestions d'étapes supplémentaires qui pourraient être incluses dans ces programmes dans le cadre d'une approche PDE.

Exemple n° 9 : Introduire la prévention VIH/SIDA dans une vaste circonscription en Asie

Contexte

SC UK ayant travaillé dans un programme de prévention du VIH/SIDA pendant près de dix ans, il a pu remarquer l'évolution de son propre programme de prévention et l'évolution de la politique suivie par le gouvernement; ce dernier a suivi une approche de plus en plus influencée par l'expérience sur le terrain de SC UK; et ceci dans le contexte d'une augmentation du taux d'infection, l'infection s'éloignant des groupes à « haut risque » pour toucher tous les groupes de populations à travers le pays.

Le programme initial de SC UK était focalisé sur les travailleurs du sexe et les utilisateurs de drogue à un moment où le gouvernement concentrait ses efforts sur l'éradication du « travail du sexe » et de l'usage de drogue. SC UK fut l'un des premiers à lancer des programmes de sensibilisation des pairs, qui, après avoir été rejetés par le gouvernement, furent ensuite utilisés par lui pour combattre le VIH/SIDA.

Suite à une évaluation, le programme concentra ses activités sur l'éducation des pairs, l'éducation du public et un renforcement des capacités des partenaires de SC UK. Ce programme vise à faire entendre les voix des enfants dans les programmes VIH/SIDA à travers le pays et à utiliser les expériences rassemblées pour influencer les programmes et politiques VIH/SIDA du gouvernement.

S'agit-il de Programmation des droits de l'enfant ?

Oui.

Le projet touche aux trois piliers, en adressant les violations, en comblant une brèche dans l'approvisionnement, en influençant la politique institutionnelle et la pratique et en construisant des réseaux entre les départements gouvernementaux et les organisations de masse.

En utilisant les quatre principes de la CDE, on peut identifier certaines des forces et des faiblesses du projet :

¹ Le Plan stratégique de programmation (2000-2004) présente les six domaines que SC UK va développer au cours de cette période – santé, éducation, protection sociale, enfants et travail, VIH/SIDA et nutrition/sécurité alimentaire.

- **Droit à la survie et au développement**

Le projet implique directement des enfants et jeunes gens et vise à apporter des changements dans leur vie. Il tente également d'influencer d'autres programmes de prévention VIH/SIDA pour se concentrer sur les enfants et les jeunes enfants, par exemple en promouvant des cours d'éducation sexuelle dans les écoles primaires et secondaires du pays.

- **Meilleurs intérêts**

Dans la direction du projet, on fait en sorte qu'il corresponde aux meilleurs intérêts des enfants et des jeunes enfants.

- **Non-discrimination et inclusion**

Le projet travaille avec des enfants scolarisés et en dehors de l'école, avec des filles et des garçons d'âges différents et avec des enfants handicapés. Il tient compte des différences de capacités des enfants, des différences d'âge et des différences de styles de communication entre jeunes.

- **Participation des enfants**

En travaillant directement avec des groupes d'éducateurs pairs, on peut s'assurer que les messages et les méthodes de communication sont compatibles avec les groupes cibles de jeunes gens.

Il était clair que des groupes différents d'enfants ont besoin d'éducateurs qui soient vraiment leurs pairs, qui aient le même âge, soient du même sexe, aient la même éducation et partagent le même groupe socio-économique.

Conclusion

La force de ce projet réside dans l'équilibre qu'il a atteint dans le temps, dans la documentation qui a été rassemblée, les contrôles qui ont été réalisés et la conclusion à laquelle on est arrivée qu'il faut maintenant mettre davantage l'accent sur le développement de réseaux et des activités de plaidoyer.

Dans ce contexte, voici ce que pourraient être les étapes suivantes :

- **Actions contre les violations**

- développer davantage les activités d'éducation du public en utilisant les partenaires appropriés (médias, secteur de l'éducation, syndicats, etc)
- s'assurer que la documentation du projet soit actualisée pour que les informations et les analyses puissent être utilisées dans des activités de plaidoyer et pour la formation
- s'assurer par le biais du contrôle et de l'évaluation que les éducateurs sont de vrais pairs et qu'ils s'identifient aux enfants qu'ils sont chargés d'éduquer

- **Renforcement des mécanismes et des structures**

- réaliser des études sur la culture des jeunes, les rôles du genre et la sexualité des jeunes, y compris les enfants et les jeunes gens qui font partie des équipes de recherche

- développer une stratégie de plaidoyer efficace en incluant des cours d'éducation sexuelle dans le programme scolaire des écoles primaires et secondaires

Développement de réseaux

- lier ce projet à tous les aspects du programme de SC UK dans le pays : il doit faire partie du programme de prise de conscience sur le VIH/SIDA ainsi que du programme d'analyse
- construire des réseaux plus forts parmi les agences gouvernementales, les ONG et les donateurs pour se concentrer davantage sur le VIH/SIDA, les MST et l'éducation sexuelle des enfants et jeunes gens.

Exemple n° 10 : Un programme équilibré dans un contexte d'urgence

Contexte

Dans ce pays africain, trente années de guerre, de pauvreté et de séparation des familles ont eu un effet dévastateur sur les enfants. Pourtant, ce pays est potentiellement un des plus riches du continent. La guerre civile y continue à cause de l'intérêt international porté aux ressources minérales de ce pays.

Dans une ville où SC UK travaille, on estime que 150'000 personnes ont été déplacées sur un total de 400'000 habitants. Cette ville assiégée a des taux importants de malnutrition aiguë (10% de la population) dû au maigre résultat des récoltes de l'année précédente, aux insuffisances du Programme alimentaire mondial et des dons de nourriture, à l'accès limité aux champs à cause de l'instabilité qui règne, à l'affluence de personnes déplacées et à l'augmentation générale du prix de la nourriture. La population est de ce fait obligée de dépenser la majeure partie de ses ressources pour acheter de la nourriture.

A la suite d'une enquête réalisée auprès des ménages portant sur la sécurité alimentaire et une analyse plus générale de la situation, SC UK a développé un projet (dans le contexte d'un programme complexe mené dans tout le pays) pour améliorer le statut nutritionnel des enfants et réduire les taux de mortalité et de morbidité des enfants de moins de douze ans. SC UK mit également sur pied un programme alimentaire supplémentaire, tenta d'améliorer le système de référence entre les services de santé gouvernementaux et les ONG engagées dans le domaine nutritionnel, mit sur pied un contrôle plus strict du statut nutritionnel des enfants et des adultes dans certaines régions cibles et plaida pour une collaboration inter-sectorielle et entre agences.

Était-ce de la programmation pour les droits des enfants ?

Oui... mais!

Le projet touchait aux trois piliers de la PDE, en comblant un manque dans l'approvisionnement, en tentant de renforcer les structures de santé organisées par le gouvernement et, dans une certaine mesure, en construisant des réseaux par le biais d'activités de plaidoyer. Dans toute situation d'urgence, on cherche bien sûr en priorité à résoudre les problèmes pratiques de survie (tels que remplir les brèches dans la fourniture de services); le défi à relever est de s'assurer que l'impact recherché soit

étendu. Toutefois, les liens entre chacun de ces trois piliers n'ont pas toujours été établis et les activités ont alors continué de façon isolée.

Une meilleure documentation et analyse auraient fourni les outils élémentaires pour tirer profit de cette expérience et pour en augmenter l'impact dans la ville concernée et plus largement dans tout le pays.

En utilisant les quatre principes de la PDE, on peut identifier certaines des faiblesses et des forces de ce projet :

- **Droit à la survie et au développement**

Le projet concerne la survie immédiate des enfants, leurs besoins nutritionnels et de santé par le biais d'un programme bien ciblé. Cette expérience place SC UK dans une position clé pour influencer les programmes de dons de nourriture à grande échelle et pour s'assurer qu'ils sont organisés à temps, qu'ils sont adéquats et qu'ils atteignent les personnes qui en ont besoin.

- **Meilleurs intérêts**

Dans le cadre du programme nutritionnel, le projet considérait en priorité les meilleurs intérêts des enfants. Toutefois le projet était peu clair quant à la façon de considérer les meilleurs intérêts des enfants à un niveau plus large. Qu'apprenaient-ils quant à une bonne pratique de l'hygiène ? Avaient-ils la possibilité d'aborder le sujet de la protection (en tant qu'enfants séparés, dans une situation de violence familiale, etc) ?

- **Non-discrimination et inclusion**

Le projet ne faisait aucun effort spécial pour inclure les enfants handicapés – ceux qui étaient incapables d'atteindre les centres d'alimentation ne recevaient aucune nourriture supplémentaire.

- **Participation des enfants**

À aucun stade de son cycle, le projet ne chercha à obtenir la participation active des enfants. L'étude des ménages relative à la sécurité alimentaire et l'analyse plus générale de la situation auraient pu avoir des résultats très différents si on avait discuté systématiquement avec des enfants, si on leur avait posé des questions spécifiques, par exemple sur ce qu'ils mangent hors de la maison et quelle nourriture ils ramènent chez eux. On ne demanda pas aux bénéficiaires du projet de faire des commentaires. Même dans une situation d'urgence, avec un problème qui nécessite une réponse immédiate, la participation des enfants, si on la planifie avec un impact spécifique en tête, peut assurer la meilleure efficacité d'un programme et contribuer à améliorer les réponses dans le futur.

Conclusion

Le projet a certainement touché aux trois piliers. Mais, dans le futur, il faudrait construire plus de relations entre eux. Voici quelles pourraient être les étapes suivantes :

- **Actions sur les violations**

- assurer la participation directe de ceux qui participent au projet et leur demander de faire des commentaires

- rechercher, documenter et tirer profit des expériences précédentes pour ajuster les activités sur le terrain et renforcer l'apprentissage institutionnel, la prise de conscience et les activités de plaidoyer
- renforcer les liens avec les autres activités de SC UK dans le pays
- **Renforcer les structures et les mécanismes**
- tenir compte des structures existantes au-delà du gouvernement, par exemple les associations féminines
- donner de la valeur à ces activités non seulement pour l'impact direct qu'elles ont sur le terrain, mais aussi parce qu'elles créent des partenariats à long terme.
- **Création de réseaux**
- élargir les cibles au-delà des « partenaires internationaux »
- élargir les alliances et les réseaux pour créer la base nécessaire à des activités de plaidoyer efficaces et pour donner la priorité aux problèmes affectant les enfants.

Exemple n° 11 : Équilibre sans expérience concrète en Europe

Contexte

Dans ce pays européen, un centre des droits de l'enfant a été récemment créé pour augmenter la prise de conscience de ces droits. La situation politique n'était pas favorable aux droits de l'homme en général et on soupçonnait que beaucoup d'organisations s'occupant des enfants n'étaient en fait qu'une extension des services étatiques de contrôle et de propagande. Toutefois, le pays avait signé la CDE, ce qui représentait l'opportunité parfaite d'engager un débat sur de nouvelles approches pour travailler avec les enfants auprès des intellectuels et de certains professionnels.

L'approche intellectuelle marcha raisonnablement bien, mais elle avait plus d'intérêt pour les intellectuels basés à l'extérieur du pays qui s'intéressaient aux violations, qu'en tant qu'instrument de changement à l'intérieur du pays.

On organisa une série de sessions de formation pour les professionnels du système judiciaire juvénile et pour ceux qui travaillent avec des enfants dans des contextes de sécurité sociale. Ce cours eut beaucoup de succès, mais il ne consistait qu'en une seule session. L'agence pensa avoir accru la prise de conscience des droits de l'enfant en organisant ce cours et mesura son succès au nombre d'agences qui décidèrent d'y participer, au nombre de cours et de participants. Des discussions intellectuelles s'ensuivirent, mais il n'y avait aucune possibilité de les poursuivre, d'appliquer les concepts ou d'obtenir le soutien nécessaire. On tenta d'inclure les enfants et les jeunes gens dans les opérations du Centre, mais ces activités semblaient disconnectées. Elles ne donnaient pas d'information sur les autres activités du centre. Elles n'étaient pas intégrées.

Le Centre était très occupé ; il recevait l'aide financière d'organisations internationales, mais aucune aide de donateurs locaux.

Etait-ce de la Programmation des droits de l'enfant ?

Non.

Le travail du Centre touchait aux droits des enfants dans le sens large et son but était d'accroître la prise de conscience du sujet. Mais cette activité n'était pas effectuée en parallèle avec un programme pratique, qui aurait pu faire apparaître comment cette analyse pouvait être traduite dans la pratique et comment elle pouvait bénéficier aux enfants.

En utilisant les quatre principes de la PDE, certaines des forces et des faiblesses du projet peuvent également être identifiées :

- **Droit à la survie et au développement**

Le Centre tenta d'aborder les sujets du développement et de la survie sans faire de lien évident avec les enfants eux-mêmes ou avec les activités pratiques dans le but d'aborder les violations spécifiques.

- **Meilleurs intérêts**

Le projet était clairement défini comme étant dans les meilleurs intérêts des enfants, mais il n'y avait aucun mécanisme pour contrôler ces pré-suppositions. En outre, il n'avait pas de lien direct avec les enfants et leurs communautés.

- **Non-discrimination et inclusion**

Bien que cette approche était incluse dans les sessions de formation et discutée dans les cercles intellectuels, on ignore quel fut son impact. C'est seulement par la démonstration dans la pratique qu'on peut enregistrer des changements réels de comportement envers les sexes, le handicap, l'origine ethnique, etc.

- **Participation des enfants**

Bien qu'impliqués dans l'opération du Centre, les enfants et jeunes gens avaient un impact négligeable sur les différentes étapes du projet.

Conclusion

Bien que le niveau des activités relatives à chacun des trois piliers puisse varier selon le contexte, il est clair que la preuve apportée par la pratique (celle de SC UK ou celle de ses partenaires) est inestimable pour renforcer l'impact des activités relatives aux deux autres piliers.

Le projet a créé une base à partir de laquelle SC UK peut revoir et ajuster ses activités opérant sur les trois piliers. Voici ce que pourraient être de futures activités :

- **Actions sur les violations**

- entreprendre des recherches impliquant enfants et jeunes gens pour identifier les violations et les brèches dans l'approvisionnement
- fournir un soutien technique aux professionnels et aux organisations qui travaillent avec les enfants et les jeunes gens

- mesurer l'impact du changement.

- **Renforcer les structures et les mécanismes**

- développer des partenariats avec les structures existantes (par exemple renforcement des capacités techniques/de direction).

- **Développement de réseaux**

élargir le cercle au-delà des intellectuels pour inclure différents individus/groupes de la société civile

développer une stratégie d'activité de plaidoyer basée sur la recherche, l'analyse et l'expérience pratique.

5 Conclusion

La Programmation des droits de l'enfant peut fonctionner pour chacun d'entre nous. Elle donne un but d'ensemble à notre travail, ainsi qu'une vision de la société dans laquelle les enfants peuvent vivre leur vie pleinement. Cette vision envisage l'amélioration de la vie des enfants dans le monde entier en réalisant leurs droits, cette étape étant considérée comme essentielle pour apporter une amélioration à la vie de tous.

C'est seulement en essayant d'utiliser l'approche PDE qu'on peut découvrir sa valeur et que SC UK pourra accumuler des exemples de bonne pratique. Il pourra ensuite convaincre d'autres organisations d'utiliser cette approche de bonne pratique de développement. Cela permettra également à SC UK de définir plus clairement les standards minimaux qu'il cherche à établir au niveau interne.

6 Où trouver des informations supplémentaires

Remarque : Le Centre de Ressources sur les Programmes de SC UK dispose d'une liste de lectures recommandées sur les droits de l'enfant actualisée régulièrement. Le Centre de Ressources peut être contacté par mél à : prc@scfuk.org.uk.

Ces références s'ajoutent à celles faites ci-dessus.

Droits de l'enfant

African Charter on the Rights and Welfare of the Child (Charte Africaine sur les droits et le bien-être de l'enfant) Document de l'OUA, 1990 <http://www.umn.edu/humanrts/africa/afchild.htm>

The International Law on the Rights of the Child (Loi internationale sur les droits de l'enfant). Van Bueren, G. SC UK, publié par Martinus Nijhoff Publishers, 1998

Monitoring Children's Rights: Indicators for Children's Rights Project (Contrôler les droits des enfants: Indicateurs pour le projet de droits de l'enfant). Ennew, J. Childwatch International Centre for Family Research, 1997

UN Convention on the Rights of the Child (Convention des NU sur les droits de l'enfant). 1990 <http://www.crin.org/childrights/crctext.htm>

UN Convention on the Rights of the Child - training kit (Convention des NU sur les droits de l'enfant – kit de formation). Alliance internationale de Save the Children, 1997 (une version CD-ROM actualisée devrait être bientôt disponible)

Children's Rights - Turning Principles into Practice (Les droits des enfants – Passer de la théorie à la Pratique). Petren, A. and Himes, J. (eds). Save the Children Suède et UNICEF, Regional Offices for South Asia, 2000

Children's Rights: Equal Rights? Diversity, difference and the issues of discrimination (Les droits des enfants : des droits égaux ? Diversité, différence et discrimination). Muscroft, S. (ed). Alliance internationale de Save the Children, 2000.

Children's Rights: Reality or Rhetoric (Les droits des enfants : réalité ou rhétorique). Alliance internationale de Save the Children, 1999

Programmation basée sur les droits

SIDA « Working together Parts 1 and 2 », *The Human Rights-Based Approach to Development Cooperation*. (SIDA « Travailler ensemble Parties 1 et 2 », *L'approche basée sur les droits pour la coopération au développement*) Stockholm, 2001

Autres approches de travail de Save the Children

Gender Relations Analysis, A guide for trainers (Analyse de relations entre les sexes, un guide pour les formateurs). Parker, R.A., SC US, 1996

A Girl's Right to Development, Equality and Peace (Le droit des filles au développement, à l'égalité et à la paix). Alliance internationale de Save the Children /Rädda Barnen, révisé en 2000

Equality - a basis for good practice. A resource for everyone working with young children (Égalité –base pour une bonne pratique. Une ressource pour tous ceux qui travaillent avec les jeunes enfants) SC UK, 1993

Disability and child rights - an advocacy tool, (Handicap et droits de l'enfant – un outil de plaidoyer) titre de travail, Alliance internationale de Save the Children/Rädda Barnen, à venir

What is Child Poverty? (Qu'est-ce que la pauvreté des enfants ?) SC UK document d'information, 2000

Macro-economic policy and children's rights (Politique macro économique et droits des enfants). Rädda Barnen, 1999

Global Social Policy meeting: procedures and background papers (Réunion de politique sociale globale: procédures et documents de référence). SC UK, février 1999

Background paper for a strategy to promote protection, social care and appropriate services for marginalized and vulnerable children Papier (Document pour une stratégie de promotion de la protection, de la protection sociale et des services appropriés pour les enfants vulnérables et marginalisés). SC UK, juin 1999

Impact Assessment for Development Agencies: Learning to Value Change (Evaluation d'impact pour les agences de développement : apprendre à valoriser le changement). Oxfam/NOVIB, 1999

NGOs and impact assessment (ONG et évaluation de l'impact). Papier briefing ONG No3, mars 2001, INTRAC

Monitoring and Evaluating Advocacy: a scoping study (Contrôle et évaluation des activités de plaidoyer : une étude sur ses limites). Action Aid, 2001

Liens avec des organisations qui se concentrent sur les droits des enfants

Child Rights Information Network www.crin.org

Afrique des droits humains www.afrdh.org

Projet de plaidoyer sur les droits de l'enfant www.oneworld.org/scf/mcr

Derechos www.derechos.org

Human Rights Watch www.hrw.org/about/projects/crd/child-legal.htm

Haut Commissariat des NU pour les droits de l'homme www.unhchr.ch

UNICEF - session spéciale sur les droits des enfants www.unicef.org/specialsession/